

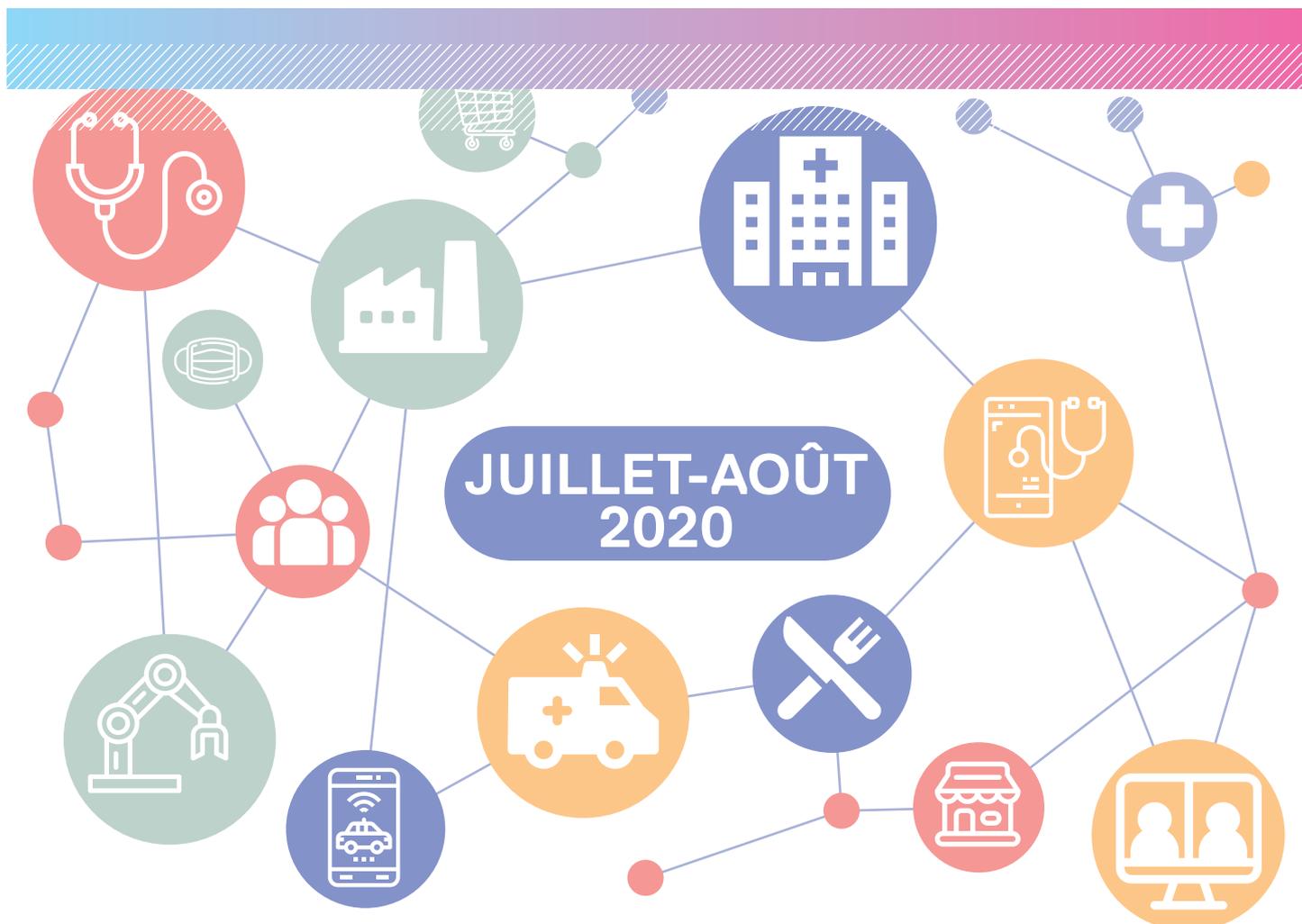
STRASBOURG ÉCO 2030

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DE L'EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG MOIS PAR MOIS : JUILLET-AOÛT 2020

308

SEPTEMBRE 2020

ÉCONOMIE



Dans le cadre du suivi de la stratégie Strasbourg Éco 2030, l'ADEUS produit tous les mois un module de conjoncture économique composé de trois volets :

- **Le tableau de bord conjoncturel :** Indicateurs clés sur l'emploi, les entreprises et les filières stratégiques
- **Les indicateurs du mois :** Zoom sur une thématique présente dans l'actualité économique
- **La carte des principales actualités économiques :** Évènements économiques marquants impliquant les acteurs du territoire

Le tableau de bord s'appuie sur les données territoriales les plus récentes disponibles à fin août 2020. Au premier trimestre 2020, les effets de la pandémie de Covid-19 ne sont pas encore visibles sur le taux de chômage de la zone d'emploi de Strasbourg mais se font ressentir sur les créations d'entreprises et les créations d'emplois.

Ce mois-ci, le module propose ainsi **un premier aperçu de l'impact du « Grand Confinement »**, nom donné

par le FMI à la crise actuelle, sur l'emploi salarié privé dans les territoires alsaciens. Basée sur les données de l'URSSAF Alsace, l'analyse montre une perte nette de 7 300 emplois au premier trimestre 2020, mettant fin à cinq années consécutives d'augmentation.

Tableau de bord conjoncturel : données disponibles à fin août 2020

FILIÈRES données à fin décembre 2019



Sources : ACOSS-URSSAF (champ : secteur concurrentiel privé hors agriculture)

EMPLOI



Sources : ACOSS-URSSAF (champ : secteur concurrentiel privé hors agriculture) et INSEE (taux de chômage localisés)

ENTREPRISES



Sources : Banque de France, ACOSS-URSSAF (champ : secteur concurrentiel privé hors agriculture), INSEE (REE-Sirene - champ : activités marchandes non agricoles)

Zones observées :

- Ⓢ Eurométropole de Strasbourg
- Ⓤe Zone d'emploi de Strasbourg
- Ⓠ7 Département du Bas-Rhin

Donnée actualisée

Évolutions calculées en glissement annuel : la valeur est comparée à son niveau à la même date l'année précédente

Indicateurs du mois : juillet-août 2020

Premier trimestre 2020 : un aperçu de l'impact du « Grand Confinement » sur l'emploi salarié dans les territoires alsaciens

Une perte nette de 7 300 emplois en Alsace

À la fin du premier trimestre 2020, la pandémie de Covid-19 a brusquement stoppé la progression de l'emploi en Alsace, affectant dans un premier temps l'intérim. Au total, les effectifs salariés privés ont diminué de 1,3 % sur un an, soit 7 300 emplois de moins. En accord avec les estimations de perte d'activité liée au confinement¹, cette baisse a été plus forte en Alsace qu'au niveau national (-0,6 %), où la perte nette se chiffre à plus de 120 000 emplois. En revanche, elle apparaît légèrement moins prononcée qu'à l'échelle du Grand Est (-1,5 %, soit 20 000 emplois), que les calculs de l'INSEE plaçaient pourtant dans une situation plus favorable. Ce constat est probablement lié à l'absence des emplois agricoles dans les données des URSSAF².

Chute généralisée de l'emploi intérimaire

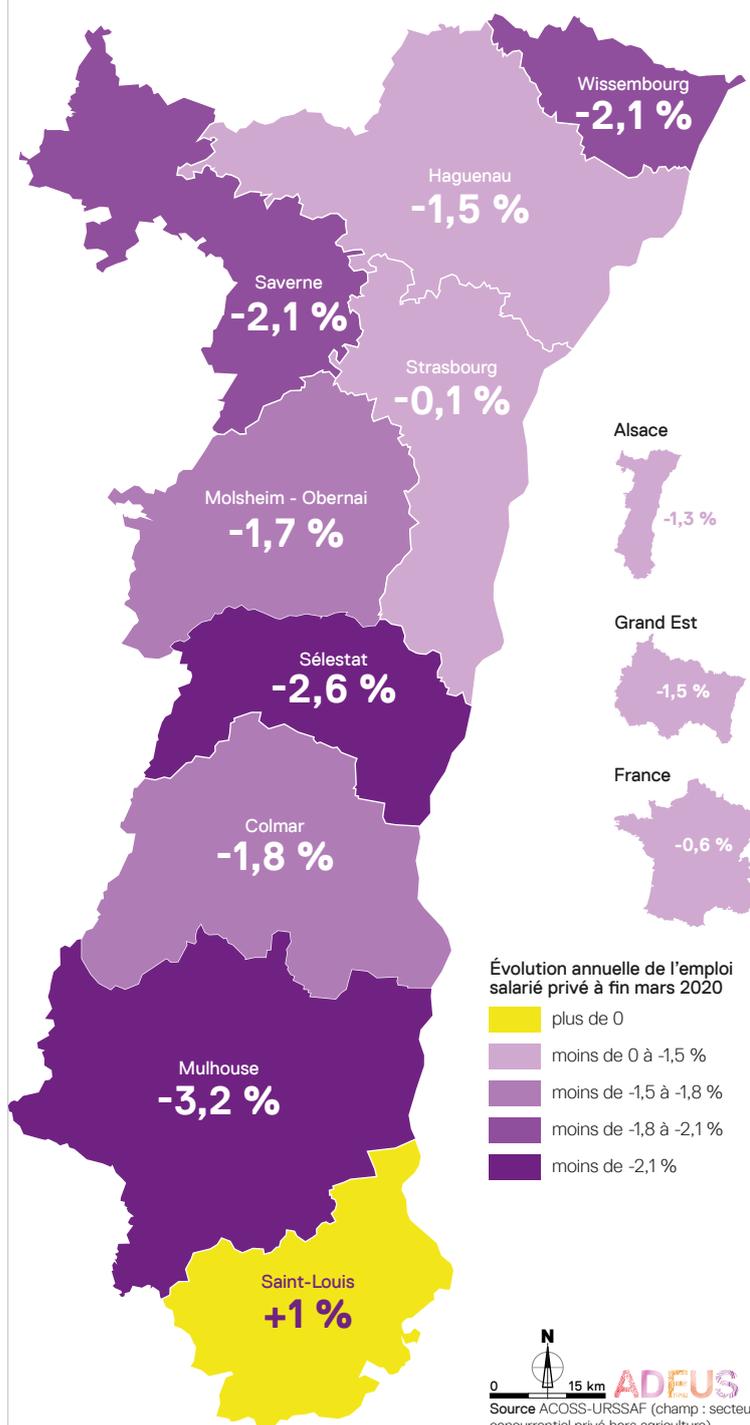
Ce recul des effectifs est principalement expliqué par la chute de l'intérim. En Alsace, les effectifs intérimaires à fin mars ont diminué de 28,6 % entre 2019 et 2020, soit plus qu'en moyenne dans le Grand Est (-24,4 %) ou en France (-19,3 %). En dehors de l'intérim, l'emploi salarié a même très légèrement augmenté sur le territoire alsacien (+0,2 %), malgré un repli dans l'industrie (-0,8 %) et l'hôtellerie-restauration (-0,5 %).

Des disparités entre les zones d'emploi alsaciennes

Sept des neuf zones d'emploi (ZE) alsaciennes ont été plus affectées que la moyenne. Dans celles de Sélestat et de Saverne, cette différence est liée à la présence initialement plus forte des emplois intérimaires. Dans les autres, cela s'explique par une baisse des effectifs également hors intérim, en particulier dans l'industrie pour la ZE de Mulhouse. Les ZE de Saint-Louis et de Strasbourg sont quant à elles moins touchées grâce à une hausse des effectifs dans certaines activités, venant compenser le repli de l'emploi intérimaire.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

ENTRE MARS 2019 ET MARS 2020 EN ALSACE, PAR ZONE D'EMPLOI



1. INSEE, Point de conjoncture du 7 mai 2020

2. Le régime de protection sociale obligatoire des salariés agricoles est la Mutualité sociale agricole (MSA).

Carte des principales actualités économiques de juillet-août 2020

